

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

### Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique de bateaux en Région Grand-Est

Date de modification : 19 Juin 2024, 08:57:38 - rev #7092

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Emplacements multisite ? (emplacement_multi-site)		1
Emplacements non définis (emplacement_multi-site_non-defini)		1
Statut de l'avis (avis_status)		publish
Type de procédure (Type d'Avis) (type_avis)		11
Référence de l'avis (reference_avis)		2024-VNFNE/SIEGE/DDEV/S-AAP-322
Incrément ref (reference_increment)		322
Image (main_image_main_image) (main_image_image_position)		6572 middle-center
En bref (en_bref)		Par le présent appel à projet, VNF souhaite bénéficier d'initiatives privées pour concourir à l'équipement des itinéraires fluviaux du bassin Grand Est par un réseau de bornes de recharge électriques dans un objectif de promotion du tourisme fluvial et de soutien à la transition énergétique du transport fluvial. VNF souhaite ainsi, par ces initiatives, encourager le déploiement d'une flotte électrique performante pour contribuer durablement au respect de l'environnement.
Date de publication (publish_date)		20240618
Date limite de réception des propositions (expiration_date)		20240731
Objet de l'occupation (Type d'activité) (occupation_purpose)		25
Activité(s) pouvant être exercée(s) (available_activities)		Installation et exploitation d'un réseaux de bornes de recharge électriques
Titre du site (sites_repeater_0_site_title)		Canaux à forte navigation
Composition de l'emplacement (sites_repeater_0_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal de la Marne au Rhin branche Est et Canal de la Sarre : 10 bornes existantes. Il s'agit sur ces itinéraires de compléter l'offre Meuse, Moselle, Canal de la Sarre : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_0_site_locations_repeater)		1

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Titre du site (sites_repeater_1_site_title)		Canaux à potentiel de développement
Composition de l'emplacement (sites_repeater_1_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal des Ardennes, Canal de Colmar, Canal du Rhône au Rhin branche Nord et Canal du Rhône au Rhin branche Sud, Canal des Vosges : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_1_site_locations_repeater)		1
Sites (sites_repeater)		3
Restrictions (restrictions)		Le présent AAP n'a pas vocation à mettre à disposition du porteur de projet lauréat de l'AAP l'ensemble des emprises du domaine public fluvial du Bassin Grand Est, mais uniquement les emprises, au droit de la voie d'eau, qui lui seront nécessaires pour le déploiement d'un réseau de bornes de recharge électrique maillant le réseau fluvial Grand Est. Il incombera donc aux porteurs de projet de définir précisément, dans leurs propositions, le nombre et les lieux d'implantation des bornes de recharge électrique qu'ils entendront installer sur le domaine public fluvial du bassin Grand Est.
Durée du titre d'occupation (occupation_duration)		A définir en fonction de l'amortissement des investissements à réaliser
Destinataire des documents de candidature (destinataire_des_documents_de_candidature)		SIEGE/DDEV:valorisation-dpf@vnf.fr
libellé (bouton_candidature_libelle_candidature)		Je dépose ma candidature
url (bouton_candidature_url_candidature)		/candidature/
libelle bouton google maps (libelle_bouton_google_maps)		Vue satellite sur Google Maps
libellé (bouton_question_libelle_question)		J'ai une question sur cette annonce
url (bouton_question_url_question)		/poser-une-question-sur-cet-avis/
Destinataire des questions (destinataire_des_questions)		DTNE:ap-ami.dtne@vnf.fr, DTS:mec.bdu.dts@vnf.fr, SIEGE/DDEV:valorisation-dpf@vnf.fr
Mise en avant (featured_avis)		1
Demande de mise en avant (demande_de_mise_en_avant)		0
Type d'autorisation délivrée (auth_type)		60

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Montant minimum redevance aap/msi (minimum_royalty_amount_aap_msi)		<p>Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voie Navigables de France et de son domaine privé actuel à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. Le montant de la redevance s'établira comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 euros/borne/an si l'emplacement n'est pas équipé de ponton ou d'aire(s) de stationnement privée(s) terrestre(s)</li> <li>• 500 euros/borne/an si l'emplacement est équipés de ponton ou d'aire(s) stationnement privée(s) terrestre(s)</li> </ul> <p>Un pourcentage de 2% sur le chiffre d'affaires de l'année N-1 sera demandé. cette part variable de la redevance ne sera applicable que si le montant du chiffre d'affaires annuel hors taxe excède le montant résultant de la multiplication du nombre de bornes de recharge implantées sur l'année considérée par le montant forfaitaire de 200€.</p>
Critères de sélection (criteres_de_selection_aap)		<p>Les porteurs de projet seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous et visant à vérifier que ces derniers disposent des capacités techniques et financières leur permettant de réaliser les projets intéressés. Les critères de sélection des porteurs de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compétences et expériences</b> significatives dans le domaine des infrastructures de recharges électriques (50 points)</li> <li>• <b>Moyens financiers</b> permettant de réaliser les investissements nécessaires à la réalisation du projet (50 points)</li> </ul> <p>Les porteurs de projet ayant obtenu une note supérieure ou égale à 65/100 points seront retenus pour la phase de sélection des projets. Les projets présentés par les porteurs de projet retenus au terme de l'étape 1, seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Apport du projet pour la voie d'eau</b> (60 points) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Niveau de maillage de l'ensemble du réseau fluvial mis à disposition dans le cadre de l'AAP (Nombre de bornes déployé sur chacune des zones)</li> <li>○ Planning de déploiement du réseau de bornes de recharge électrique dans son intégralité et rapidité à déployer l'ensemble du réseau</li> <li>○ Intégration des bornes existantes</li> </ul> </li> <li>• <b>Qualité technique des équipements installés sur le domaine public</b> (40 points) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Puissance et vitesse de recharge</li> <li>○ Standardisation des prises et adaptation aux spécificités régionales (usagers de la voie d'eau français et européens)</li> <li>○ Adaptabilité des équipements aux évolutions futures (bateaux électriques, hybrides)</li> <li>○ Facilité d'accès, d'utilisation et de paiement pour les usagers de la voie d'eau</li> </ul> </li> </ul>
Procédure/négociation (negociation)		Procédures en 2 phases : sélection des porteurs de projets puis sélection des projets

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Pièces à fournir (documents_required)		<p>Les pièces à fournir par les porteurs de projet dans le cadre du dossier de présentation du porteur de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de présentation du porteur de projet (Annexe 4) complété et signé,</li> <li>• Un document/brochure de présentation de l'opérateur économique, décrivant son histoire et son domaine d'activité</li> <li>• Un document décrivant les moyens humains et matériels dont dispose l'opérateur économique,</li> <li>• Un document décrivant les réalisations et références de l'opérateur économique,</li> <li>• Un document de présentation sommaire de la proposition de l'opérateur économique,</li> <li>• Un extrait Kbis de moins de 3 mois pour les entreprises, une pièce d'identité pour un particulier ou les statuts pour une association,</li> <li>• Par les seuls candidats inscrits au RCS : Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales</li> <li>• Les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices pour une entreprise, le dernier avis d'imposition pour un particulier, les comptes des 3 dernières années pour une association.</li> </ul> <p>Les pièces à fournir par les porteurs de projet dans le cadre du dossier de présentation du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un document de présentation détaillée de la proposition de l'opérateur économique,</li> <li>• Un plan de déploiement du réseau de bornes électriques de recharge détaillant précisément : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Le nombre et le type de bornes déployées,</li> <li>◦ Les sites d'implantation souhaités,</li> <li>◦ Le calendrier de déploiement (installation et mise en service),</li> </ul> </li> <li>• Un descriptif des caractéristiques techniques des bornes déployées (puissance et vitesse de recharge, types de prises et interopérabilité avec usagers français ou européen, facilité d'utilisation, adaptation aux évolutions technologiques futures...)</li> <li>• Descriptif des modalités de maintenance (durée de vie, descriptif des opérations de maintenance à réaliser, fréquence et nature, etc..) et d'exploitation (interfaces avec les usagers pour la recharge et pour le paiement, des interfaces avec l'application « Bornes et eau » de sorte à ce que les usagers puissent notamment identifier la localisation des sites de recharge),</li> <li>• Descriptif détaillant les modalités d'intégration et de gestion des bornes existantes,</li> <li>• Le compte d'exploitation type complété correspondant au plan d'affaire/business plan complet du projet, faisant notamment apparaître les montants d'investissement, les charges d'exploitation et de maintenance, les prévisions de recettes etc...</li> <li>• Plan de financement des investissements (autofinancement, emprunts, subventionnement...).</li> </ul>

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Dépôt des candid./Modalités de transmission (transmission_methods)		<p>Les dossiers de présentation que remettront les porteurs de projet, ainsi que les pièces qui y seront annexées, seront entièrement rédigés en langue française. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros, avec toutes taxes comprises. Les dossiers de présentation des porteurs de projet et les dossiers de présentation des projets en version préliminaire, seront remis simultanément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au plus tard le 30/07/2024,</li> <li>• Par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <a href="mailto:valorisation-dpf@vnf.fr">valorisation-dpf@vnf.fr</a></li> </ul>
Pièces à télécharger (downloadable_documents)		15
Document (downloadable_documents_0_downloadable_document)		7067
Titre du site (sites_repeater_2_site_title)		Canaux de transit
Composition de l'emplacement (sites_repeater_2_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal de la Meuse, Canal de la Marne au Rhin branche Ouest, Canal entre Champagne et Bourgogne : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_2_site_locations_repeater)		1
Document (downloadable_documents_1_downloadable_document)		7031
Document (downloadable_documents_2_downloadable_document)		7032
Document (downloadable_documents_3_downloadable_document)		7033
Document (downloadable_documents_4_downloadable_document)		7034
Document (downloadable_documents_5_downloadable_document)		7036
Document (downloadable_documents_6_downloadable_document)		7037
Document (downloadable_documents_7_downloadable_document)		7038
Document (downloadable_documents_8_downloadable_document)		7039
Document (downloadable_documents_9_downloadable_document)		7040
Document (downloadable_documents_10_downloadable_document)		7041
Document (downloadable_documents_11_downloadable_document)		7042

<b>Champ</b>	<b>Ancienne valeur</b>	<b>Nouvelle valeur</b>
Document (downloadable_documents_12_downloadable_document)		7043
Document (downloadable_documents_13_downloadable_document)		7044
Document (downloadable_documents_14_downloadable_document)		7045

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

**Titre de l'avis :**

**Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique de bateaux en Région Grand-Est**

Date de modification : 18 Juin 2024, 07:35:31 - rev #7076

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Procédure/négociation (negociation)	Procédures en 2 phases : sélection des porteurs de projets puis présentation des offres	Procédures en 2 phases : sélection des porteurs de projets puis sélection des projets

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

**Titre de l'avis :**

**Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique de bateaux en Région Grand-Est**

Date de modification : 18 Juin 2024, 07:31:33 - rev #7075

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Procédure/négociation (negociation)	Procédures en 2 phases :	Procédures en 2 phases : sélection des porteurs de projets puis présentation des offres

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

**Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique de bateaux en Région Grand-Est**

Date de modification : 18 Juin 2024, 07:29:59 - rev #7074

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Restrictions (restrictions)		Le présent AAP n'a pas vocation à mettre à disposition du porteur de projet lauréat de l'AAP l'ensemble des emprises du domaine public fluvial du Bassin Grand Est, mais uniquement les emprises, au droit de la voie d'eau, qui lui seront nécessaires pour le déploiement d'un réseau de bornes de recharge électrique maillant le réseau fluvial Grand Est. Il incombera donc aux porteurs de projet de définir précisément, dans leurs propositions, le nombre et les lieux d'implantation des bornes de recharge électrique qu'ils entendront installer sur le domaine public fluvial du bassin Grand Est.
Procédure/négociation (negociation)		Procédures en 2 phases :

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

Titre de l'avis :

**Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique de bateaux en Région Grand-Est**

Date de modification : 18 Juin 2024, 07:24:31 - rev #7073

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
En bref (en_bref)	Par le présent appel à projet, VNF souhaite bénéficier d'initiatives privées pour concourir à l'équipement des itinéraires fluviaux du bassin Grand Est par un réseau de bornes de recharge électriques dans un objectif de promotion du tourisme fluvial et de soutien à la transition énergétique du transport fluvial.	Par le présent appel à projet, VNF souhaite bénéficier d'initiatives privées pour concourir à l'équipement des itinéraires fluviaux du bassin Grand Est par un réseau de bornes de recharge électriques dans un objectif de promotion du tourisme fluvial et de soutien à la transition énergétique du transport fluvial. VNF souhaite ainsi, par ces initiatives, encourager le déploiement d'une flotte électrique performante pour contribuer durablement au respect de l'environnement.

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

**Titre de l'avis :**

**Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique de bateaux en Région Grand-Est**

Date de modification : 18 Juin 2024, 07:21:45 - rev #7072

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
image carte pleine largeur multisite (image_carte_pleine_largeur)	7068	

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

### Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique de bateaux en Région Grand-Est

Date de modification : 18 Juin 2024, 07:20:48 - rev #7071

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Emplacements multisite ? (emplacement_multi-site)		1
Emplacements non définis (emplacement_multi-site_non-defini)		1
Statut de l'avis (avis_status)		draft
Type de procédure (Type d'Avis) (type_avis)		11
Référence de l'avis (reference_avis)		2024-VNFNE/SIEGE/DDEV/S-AAP-322
Incrément ref (reference_increment)		322
Image (main_image_main_image)		6572
(main_image_image_position)		middle-center
image carte pleine largeur multisite (image_carte_pleine_largeur)		7068
En bref (en_bref)		Par le présent appel à projet, VNF souhaite bénéficier d'initiatives privées pour concourir à l'équipement des itinéraires fluviaux du bassin Grand Est par un réseau de bornes de recharge électriques dans un objectif de promotion du tourisme fluvial et de soutien à la transition énergétique du transport fluvial.
Date de publication (publish_date)		20240618
Date limite de réception des propositions (expiration_date)		20240731
Objet de l'occupation (Type d'activité) (occupation_purpose)		25
Activité(s) pouvant être exercée(s) (available_activities)		Installation et exploitation d'un réseaux de bornes de recharge électriques
Titre du site (sites_repeater_0_site_title)		Canaux à forte navigation
Composition de l'emplacement (sites_repeater_0_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal de la Marne au Rhin branche Est : 10 bornes existantes. Il s'agit sur cet itinéraire de compléter le réseau de 2 bornes Meuse, Moselle, Canal de la Sarre : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_0_site_locations_repeater)		1

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Titre du site (sites_repeater_1_site_title)		Canaux à potentiel de développement
Composition de l'emplacement (sites_repeater_1_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal des Ardennes, Canal de Colmar, Canal du Rhône au Rhin branche Nord et Canal du Rhône au Rhin branche Sud, Canal des Vosges : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_1_site_locations_repeater)		1
Sites (sites_repeater)		3
Durée du titre d'occupation (occupation_duration)		A définir en fonction de l'amortissement des investissements à réaliser
Destinataire des documents de candidature (destinataire_des_documents_de_candidature)		SIEGE/DDEV:valorisation-dpf@vnf.fr
libellé (bouton_candidature_libelle_candidature)		Je dépose ma candidature
url (bouton_candidature_url_candidature)		/candidature/
libelle bouton google maps (libelle_bouton_google_maps)		Vue satellite sur Google Maps
libellé (bouton_question_libelle_question)		J'ai une question sur cette annonce
url (bouton_question_url_question)		/poser-une-question-sur-cet-avis/
Destinataire des questions (destinataire_des_questions)		DTNE:ap-ami.dtne@vnf.fr, DTS:mec.bdu.dts@vnf.fr, SIEGE/DDEV:valorisation-dpf@vnf.fr
Mise en avant (featured_avis)		1
Demande de mise en avant (demande_de_mise_en_avant)		0
Type d'autorisation délivrée (auth_type)		60
Montant minimum redevance aap/msi (minimum_royalty_amount_aap_msi)		<p>Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voie Navigables de France et de son domaine privé actuel à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. Le montant de la redevance s'établira comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 euros/borne/an si l'emplacement n'est pas équipé de ponton ou d'aire(s) de stationnement privée(s) terrestre(s)</li> <li>• 500 euros/borne/an si l'emplacement est équipé de ponton ou d'aire(s) stationnement privée(s) terrestre(s)</li> </ul> <p>Un pourcentage de 2% sur le chiffre d'affaires de l'année N-1 sera demandé. cette part variable de la redevance ne sera applicable que si le montant du chiffre d'affaires annuel hors taxe excède le montant résultant de la multiplication du nombre de bornes de recharge implantées sur l'année considérée par le montant forfaitaire de 200€.</p>

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Critères de sélection (criteres_de_selection_aap)		<p>Les porteurs de projet seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous et visant à vérifier que ces derniers disposent des capacités techniques et financières leur permettant de réaliser les projets intéressés. Les critères de sélection des porteurs de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compétences et expériences</b> significatives dans le domaine des infrastructures de recharges électriques (50 points)</li> <li>• <b>Moyens financiers</b> permettant de réaliser les investissements nécessaires à la réalisation du projet (50 points)</li> </ul> <p>Les porteurs de projet ayant obtenu une note supérieure ou égale à 65/100 points seront retenus pour la phase de sélection des projets. Les projets présentés par les porteurs de projet retenus au terme de l'étape 1, seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Apport du projet pour la voie d'eau</b> (60 points)               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Niveau de maillage de l'ensemble du réseau fluvial mis à disposition dans le cadre de l'AAP (Nombre de bornes déployé sur chacune des zones)</li> <li>◦ Planning de déploiement du réseau de bornes de recharge électrique dans son intégralité et rapidité à déployer l'ensemble du réseau</li> <li>◦ Intégration des bornes existantes</li> </ul> </li> <li>• <b>Qualité technique des équipements installés sur le domaine public</b> (40 points)               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Puissance et vitesse de recharge</li> <li>◦ Standardisation des prises et adaptation aux spécificités régionales (usagers de la voie d'eau français et européens)</li> <li>◦ Adaptabilité des équipements aux évolutions futures (bateaux électriques, hybrides)</li> <li>◦ Facilité d'accès, d'utilisation et de paiement pour les usagers de la voie d'eau</li> </ul> </li> </ul>

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Pièces à fournir (documents_required)		<p>Les pièces à fournir par les porteurs de projet dans le cadre du dossier de présentation du porteur de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de présentation du porteur de projet (Annexe 4) complété et signé,</li> <li>• Un document/brochure de présentation de l'opérateur économique, décrivant son histoire et son domaine d'activité</li> <li>• Un document décrivant les moyens humains et matériels dont dispose l'opérateur économique,</li> <li>• Un document décrivant les réalisations et références de l'opérateur économique,</li> <li>• Un document de présentation sommaire de la proposition de l'opérateur économique,</li> <li>• Un extrait Kbis de moins de 3 mois pour les entreprises, une pièce d'identité pour un particulier ou les statuts pour une association,</li> <li>• Par les seuls candidats inscrits au RCS : Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales</li> <li>• Les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices pour une entreprise, le dernier avis d'imposition pour un particulier, les comptes des 3 dernières années pour une association.</li> </ul> <p>Les pièces à fournir par les porteurs de projet dans le cadre du dossier de présentation du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un document de présentation détaillée de la proposition de l'opérateur économique,</li> <li>• Un plan de déploiement du réseau de bornes électriques de recharge détaillant précisément : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Le nombre et le type de bornes déployées,</li> <li>◦ Les sites d'implantation souhaités,</li> <li>◦ Le calendrier de déploiement (installation et mise en service),</li> </ul> </li> <li>• Un descriptif des caractéristiques techniques des bornes déployées (puissance et vitesse de recharge, types de prises et interopérabilité avec usagers français ou européen, facilité d'utilisation, adaptation aux évolutions technologiques futures...)</li> <li>• Descriptif des modalités de maintenance (durée de vie, descriptif des opérations de maintenance à réaliser, fréquence et nature, etc..) et d'exploitation (interfaces avec les usagers pour la recharge et pour le paiement, des interfaces avec l'application « Bornes et eau » de sorte à ce que les usagers puissent notamment identifier la localisation des sites de recharge),</li> <li>• Descriptif détaillant les modalités d'intégration et de gestion des bornes existantes,</li> <li>• Le compte d'exploitation type complété correspondant au plan d'affaire/business plan complet du projet, faisant notamment apparaître les montants d'investissement, les charges d'exploitation et de maintenance, les prévisions de recettes etc...</li> <li>• Plan de financement des investissements (autofinancement, emprunts, subventionnement...).</li> </ul>

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Dépôt des candid./Modalités de transmission (transmission_methods)		<p>Les dossiers de présentation que remettront les porteurs de projet, ainsi que les pièces qui y seront annexées, seront entièrement rédigés en langue française. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros, avec toutes taxes comprises. Les dossiers de présentation des porteurs de projet et les dossiers de présentation des projets en version préliminaire, seront remis simultanément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au plus tard le 30/07/2024,</li> <li>• Par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <a href="mailto:valorisation-dpf@vnf.fr">valorisation-dpf@vnf.fr</a></li> </ul>
Pièces à télécharger (downloadable_documents)		15
Document (downloadable_documents_0_downloadable_document)		7067
Titre du site (sites_repeater_2_site_title)		Canaux de transit
Composition de l'emplacement (sites_repeater_2_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal de la Meuse, Canal de la Marne au Rhin branche Ouest, Canal entre Champagne et Bourgogne : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_2_site_locations_repeater)		1
Document (downloadable_documents_1_downloadable_document)		7031
Document (downloadable_documents_2_downloadable_document)		7032
Document (downloadable_documents_3_downloadable_document)		7033
Document (downloadable_documents_4_downloadable_document)		7034
Document (downloadable_documents_5_downloadable_document)		7036
Document (downloadable_documents_6_downloadable_document)		7037
Document (downloadable_documents_7_downloadable_document)		7038
Document (downloadable_documents_8_downloadable_document)		7039
Document (downloadable_documents_9_downloadable_document)		7040
Document (downloadable_documents_10_downloadable_document)		7041
Document (downloadable_documents_11_downloadable_document)		7042

<b>Champ</b>	<b>Ancienne valeur</b>	<b>Nouvelle valeur</b>
Document (downloadable_documents_12_downloadable_document)		7043
Document (downloadable_documents_13_downloadable_document)		7044
Document (downloadable_documents_14_downloadable_document)		7045

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

**Titre de l'avis :**

**Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique de bateaux en Région Grand-Est**

Date de modification : 13 Juin 2024, 18:12:01 - rev #7049

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Titre de l'avis (post_title)	Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique en Région Grand-Est	Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique de bateaux en Région Grand-Est

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

### Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique en Région Grand-Est

Date de modification : 13 Juin 2024, 18:11:39 - rev #7048

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Emplacements multisite ? (emplacement_multi-site)		1
Emplacements non définis (emplacement_multi-site_non-defini)		1
Statut de l'avis (avis_status)		draft
Type de procédure (Type d'Avis) (type_avis)		11
Référence de l'avis (reference_avis)		2024-VNFNE/SIEGE/DDEV/S-AAP-322
Incrément ref (reference_increment)		322
Image (main_image_main_image) (main_image_image_position)		6572 middle-center
En bref (en_bref)		Par le présent appel à projet, VNF souhaite bénéficier d'initiatives privées pour concourir à l'équipement des itinéraires fluviaux du bassin Grand Est par un réseau de bornes de recharge électriques dans un objectif de promotion du tourisme fluvial et de soutien à la transition énergétique du transport fluvial.
Date de publication (publish_date)		20240605
Date limite de réception des propositions (expiration_date)		20240712
Objet de l'occupation (Type d'activité) (occupation_purpose)		25
Activité(s) pouvant être exercée(s) (available_activities)		Installation et exploitation d'un réseaux de bornes de recharge électriques
Titre du site (sites_repeater_0_site_title)		Canaux à forte navigation
Composition de l'emplacement (sites_repeater_0_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal de la Marne au Rhin branche Est : 10 bornes existantes. Il s'agit sur cet itinéraire de compléter le réseau de 2 bornes Meuse, Moselle, Canal de la Sarre : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_0_site_locations_repeater)		1
Titre du site (sites_repeater_1_site_title)		Canaux à potentiel de développement

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Composition de l'emplacement (sites_repeater_1_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal des Ardennes, Canal du Rhône au Rhin branche Sud, Rhin, Canal des Vosges : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_1_site_locations_repeater)		1
Sites (sites_repeater)		3
Durée du titre d'occupation (occupation_duration)		A définir en fonction de l'amortissement des investissements à réaliser
Destinataire des documents de candidature (destinataire_des_documents_de_candidature)		SIEGE/DDEV:valorisation-dpf@vnf.fr
libellé (bouton_candidature_libelle_candidature)		Je dépose ma candidature
url (bouton_candidature_url_candidature)		/candidature/
libelle bouton google maps (libelle_bouton_google_maps)		Vue satellite sur Google Maps
libellé (bouton_question_libelle_question)		J'ai une question sur cette annonce
url (bouton_question_url_question)		/poser-une-question-sur-cet-avis/
Destinataire des questions (destinataire_des_questions)		SIEGE/DDEV:valorisation-dpf@vnf.fr
Mise en avant (featured_avis)		0
Demande de mise en avant (demande_de_mise_en_avant)		0
Type d'autorisation délivrée (auth_type)		60
Montant minimum redevance aap/msi (minimum_royalty_amount_aap_msi)		<p>Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voie Navigables de France et de son domaine privé actuel à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. Le montant de la redevance s'établira comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 euros/borne/an si l'emplacement n'est pas équipé de ponton ou d'aire(s) de stationnement privée(s) terrestre(s)</li> <li>• 500 euros/borne/an si l'emplacement est équipé de ponton ou d'aire(s) stationnement privée(s) terrestre(s)</li> </ul> <p>Un pourcentage de 2% sur le chiffre d'affaires de l'année N-1 sera demandé. cette part variable de la redevance ne sera applicable que si le montant du chiffre d'affaires annuel hors taxe excède le montant résultant de la multiplication du nombre de bornes de recharge implantées sur l'année considérée par le montant forfaitaire de 200€.</p>

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Critères de sélection (criteres_de_selection_aap)		<p>Les porteurs de projet seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous et visant à vérifier que ces derniers disposent des capacités techniques et financières leur permettant de réaliser les projets intéressés. Les critères de sélection des porteurs de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compétences et expériences</b> significatives dans le domaine des infrastructures de recharges électriques (50 points)</li> <li>• <b>Moyens financiers</b> permettant de réaliser les investissements nécessaires à la réalisation du projet (50 points)</li> </ul> <p>Les porteurs de projet ayant obtenu une note supérieure ou égale à 65/100 points seront retenus pour la phase de sélection des projets. Les projets présentés par les porteurs de projet retenus au terme de l'étape 1, seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Apport du projet pour la voie d'eau</b> (60 points)             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Niveau de maillage de l'ensemble du réseau fluvial mis à disposition dans le cadre de l'AAP (Nombre de bornes déployé sur chacune des zones)</li> <li>○ Planning de déploiement du réseau de bornes de recharge électrique dans son intégralité et rapidité à déployer l'ensemble du réseau</li> <li>○ Intégration des bornes existantes</li> </ul> </li> <li>• <b>Qualité technique des équipements installés sur le domaine public</b> (40 points)             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Puissance et vitesse de recharge</li> <li>○ Standardisation des prises et adaptation aux spécificités régionales (usagers de la voie d'eau français et européens)</li> <li>○ Adaptabilité des équipements aux évolutions futures (bateaux électriques, hybrides)</li> <li>○ Facilité d'accès, d'utilisation et de paiement pour les usagers de la voie d'eau</li> </ul> </li> </ul>

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Pièces à fournir (documents_required)		<p>Les pièces à fournir par les porteurs de projet dans le cadre du dossier de présentation du porteur de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de présentation du porteur de projet (Annexe 4) complété et signé,</li> <li>• Un document/brochure de présentation de l'opérateur économique, décrivant son histoire et son domaine d'activité</li> <li>• Un document décrivant les moyens humains et matériels dont dispose l'opérateur économique,</li> <li>• Un document décrivant les réalisations et références de l'opérateur économique,</li> <li>• Un document de présentation sommaire de la proposition de l'opérateur économique,</li> <li>• Un extrait Kbis de moins de 3 mois pour les entreprises, une pièce d'identité pour un particulier ou les statuts pour une association,</li> <li>• Par les seuls candidats inscrits au RCS : Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales</li> <li>• Les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices pour une entreprise, le dernier avis d'imposition pour un particulier, les comptes des 3 dernières années pour une association.</li> </ul> <p>Les pièces à fournir par les porteurs de projet dans le cadre du dossier de présentation du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un document de présentation détaillée de la proposition de l'opérateur économique,</li> <li>• Un plan de déploiement du réseau de bornes électriques de recharge détaillant précisément : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Le nombre et le type de bornes déployées,</li> <li>◦ Les sites d'implantation souhaités,</li> <li>◦ Le calendrier de déploiement (installation et mise en service),</li> </ul> </li> <li>• Un descriptif des caractéristiques techniques des bornes déployées (puissance et vitesse de recharge, types de prises et interopérabilité avec usagers français ou européen, facilité d'utilisation, adaptation aux évolutions technologiques futures...)</li> <li>• Descriptif des modalités de maintenance (durée de vie, descriptif des opérations de maintenance à réaliser, fréquence et nature, etc..) et d'exploitation (interfaces avec les usagers pour la recharge et pour le paiement, des interfaces avec l'application « Bornes et eau » de sorte à ce que les usagers puissent notamment identifier la localisation des sites de recharge),</li> <li>• Descriptif détaillant les modalités d'intégration et de gestion des bornes existantes,</li> <li>• Plan d'affaire/business plan complet du projet, faisant notamment apparaître les montants d'investissement, les charges d'exploitation et de maintenance, les prévisions de recettes etc...</li> <li>• Plan de financement des investissements (autofinancement, emprunts, subventionnement...).</li> </ul>
Pièces à télécharger (downloadable_documents)		15
Document (downloadable_documents_0_downloadable_document)		6991

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Titre du site (sites_repeater_2_site_title)		Canaux de transit
Composition de l'emplacement (sites_repeater_2_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal de la Meuse, Canal de la Marne au Rhin branche Ouest, Canal entre Champagne et Bourgogne Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_2_site_locations_repeater)		1
Document (downloadable_documents_1_downloadable_document)		7031
Document (downloadable_documents_2_downloadable_document)		7032
Document (downloadable_documents_3_downloadable_document)		7033
Document (downloadable_documents_4_downloadable_document)		7034
Document (downloadable_documents_5_downloadable_document)		7036
Document (downloadable_documents_6_downloadable_document)		7037
Document (downloadable_documents_7_downloadable_document)		7038
Document (downloadable_documents_8_downloadable_document)		7039
Document (downloadable_documents_9_downloadable_document)		7040
Document (downloadable_documents_10_downloadable_document)		7041
Document (downloadable_documents_11_downloadable_document)		7042
Document (downloadable_documents_12_downloadable_document)		7043
Document (downloadable_documents_13_downloadable_document)		7044
Document (downloadable_documents_14_downloadable_document)		7045

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

### Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique en Région Grand-Est

Date de modification : 12 Juin 2024, 17:41:55 - rev #7005

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Emplacements multisite ? (emplacement_multi-site)		1
Emplacements non définis (emplacement_multi-site_non-defini)		1
Statut de l'avis (avis_status)		draft
Type de procédure (Type d'Avis) (type_avis)		11
Référence de l'avis (reference_avis)		2024-VNFNE/SIEGE/DDEV/S-AAP-322
Incrément ref (reference_increment)		322
Image (main_image_main_image) (main_image_image_position)		6572 middle-center
En bref (en_bref)		Par le présent appel à projet, VNF souhaite bénéficier d'initiatives privées pour concourir à l'équipement des itinéraires fluviaux du bassin Grand Est par un réseau de bornes de recharge électriques dans un objectif de promotion du tourisme fluvial et de soutien à la transition énergétique du transport fluvial.
Date de publication (publish_date)		20240605
Date limite de réception des propositions (expiration_date)		20240712
Objet de l'occupation (Type d'activité) (occupation_purpose)		25
Activité(s) pouvant être exercée(s) (available_activities)		Installation et exploitation d'un réseaux de bornes de recharge électriques
Titre du site (sites_repeater_0_site_title)		Canaux à forte navigation
Composition de l'emplacement (sites_repeater_0_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal de la Marne au Rhin branche Est : 10 bornes existantes. Il s'agit sur cet itinéraire de compléter le réseau de 2 bornes Meuse, Moselle, Canal de la Sarre : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_0_site_locations_repeater)		1
Titre du site (sites_repeater_1_site_title)		Canaux à potentiel de développement

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Composition de l'emplacement (sites_repeater_1_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal des Ardennes, Canal du Rhône au Rhin branche Sud, Rhin, Canal des Vosges : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_1_site_locations_repeater)		1
Sites (sites_repeater)		3
Durée du titre d'occupation (occupation_duration)		A définir en fonction de l'amortissement des investissements à réaliser
Destinataire des documents de candidature (destinataire_des_documents_de_candidature)		SIEGE/DDEV:valorisation-dpf@vnf.fr
libellé (bouton_candidature_libelle_candidature)		Je dépose ma candidature
url (bouton_candidature_url_candidature)		/candidature/
libelle bouton google maps (libelle_bouton_google_maps)		Vue satellite sur Google Maps
libellé (bouton_question_libelle_question)		J'ai une question sur cette annonce
url (bouton_question_url_question)		/poser-une-question-sur-cet-avis/
Destinataire des questions (destinataire_des_questions)		SIEGE/DDEV:valorisation-dpf@vnf.fr
Mise en avant (featured_avis)		0
Demande de mise en avant (demande_de_mise_en_avant)		0
Type d'autorisation délivrée (auth_type)		60
Montant minimum redevance aap/msi (minimum_royalty_amount_aap_msi)		<p>Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voie Navigables de France et de son domaine privé actuel à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. Le montant de la redevance s'établira comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 euros/borne/an si l'emplacement n'est pas équipé de ponton ou d'aire(s) de stationnement privée(s) terrestre(s)</li> <li>• 500 euros/borne/an si l'emplacement est équipé de ponton ou d'aire(s) stationnement privée(s) terrestre(s)</li> </ul> <p>Un pourcentage de 2% sur le chiffre d'affaires de l'année N-1 sera demandé. cette part variable de la redevance ne sera applicable que si le montant du chiffre d'affaires annuel hors taxe excède le montant résultant de la multiplication du nombre de bornes de recharge implantées sur l'année considérée par le montant forfaitaire de 200€.</p>

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Critères de sélection (criteres_de_selection_aap)		<p>Les porteurs de projet seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous et visant à vérifier que ces derniers disposent des capacités techniques et financières leur permettant de réaliser les projets intéressés. Les critères de sélection des porteurs de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compétences et expériences</b> significatives dans le domaine des infrastructures de recharges électriques (50 points)</li> <li>• <b>Moyens financiers</b> permettant de réaliser les investissements nécessaires à la réalisation du projet (50 points)</li> </ul> <p>Les porteurs de projet ayant obtenu une note supérieure ou égale à 65/100 points seront retenus pour la phase de sélection des projets. Les projets présentés par les porteurs de projet retenus au terme de l'étape 1, seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Apport du projet pour la voie d'eau</b> (60 points)             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Niveau de maillage de l'ensemble du réseau fluvial mis à disposition dans le cadre de l'AAP (Nombre de bornes déployé sur chacune des zones)</li> <li>◦ Planning de déploiement du réseau de bornes de recharge électrique dans son intégralité et rapidité à déployer l'ensemble du réseau</li> <li>◦ Intégration des bornes existantes</li> </ul> </li> <li>• <b>Qualité technique des équipements installés sur le domaine public</b> (40 points)             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Puissance et vitesse de recharge</li> <li>◦ Standardisation des prises et adaptation aux spécificités régionales (usagers de la voie d'eau français et européens)</li> <li>◦ Adaptabilité des équipements aux évolutions futures (bateaux électriques, hybrides)</li> <li>◦ Facilité d'accès, d'utilisation et de paiement pour les usagers de la voie d'eau</li> </ul> </li> </ul>

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Pièces à fournir (documents_required)		<p>Les pièces à fournir par les porteurs de projet dans le cadre du dossier de présentation du porteur de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de présentation du porteur de projet (Annexe 4) complété et signé,</li> <li>• Un document/brochure de présentation de l'opérateur économique, décrivant son histoire et son domaine d'activité</li> <li>• Un document décrivant les moyens humains et matériels dont dispose l'opérateur économique,</li> <li>• Un document décrivant les réalisations et références de l'opérateur économique,</li> <li>• Un document de présentation sommaire de la proposition de l'opérateur économique,</li> <li>• Un extrait Kbis de moins de 3 mois pour les entreprises, une pièce d'identité pour un particulier ou les statuts pour une association,</li> <li>• Par les seuls candidats inscrits au RCS : Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales</li> <li>• Les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices pour une entreprise, le dernier avis d'imposition pour un particulier, les comptes des 3 dernières années pour une association.</li> </ul> <p>Les pièces à fournir par les porteurs de projet dans le cadre du dossier de présentation du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un document de présentation détaillée de la proposition de l'opérateur économique,</li> <li>• Un plan de déploiement du réseau de bornes électriques de recharge détaillant précisément : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Le nombre et le type de bornes déployées,</li> <li>◦ Les sites d'implantation souhaités,</li> <li>◦ Le calendrier de déploiement (installation et mise en service),</li> </ul> </li> <li>• Un descriptif des caractéristiques techniques des bornes déployées (puissance et vitesse de recharge, types de prises et interopérabilité avec usagers français ou européen, facilité d'utilisation, adaptation aux évolutions technologiques futures...)</li> <li>• Descriptif des modalités de maintenance (durée de vie, descriptif des opérations de maintenance à réaliser, fréquence et nature, etc..) et d'exploitation (interfaces avec les usagers pour la recharge et pour le paiement, des interfaces avec l'application « Bornes et eau » de sorte à ce que les usagers puissent notamment identifier la localisation des sites de recharge),</li> <li>• Descriptif détaillant les modalités d'intégration et de gestion des bornes existantes,</li> <li>• Plan d'affaire/business plan complet du projet, faisant notamment apparaître les montants d'investissement, les charges d'exploitation et de maintenance, les prévisions de recettes etc...</li> <li>• Plan de financement des investissements (autofinancement, emprunts, subventionnement...).</li> </ul>
Pièces à télécharger (downloadable_documents)		12
Document (downloadable_documents_0_downloadable_document)		6991

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Titre du site (sites_repeater_2_site_title)		Canaux de transit
Composition de l'emplacement (sites_repeater_2_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal de la Meuse, Canal de la Marne au Rhin branche Ouest, Canal entre Champagne et Bourgogne Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_2_site_locations_repeater)		1
Document (downloadable_documents_1_downloadable_document)		6992
Document (downloadable_documents_2_downloadable_document)		6993
Document (downloadable_documents_3_downloadable_document)		6994
Document (downloadable_documents_4_downloadable_document)		6995
Document (downloadable_documents_5_downloadable_document)		6996
Document (downloadable_documents_6_downloadable_document)		6997
Document (downloadable_documents_7_downloadable_document)		6998
Document (downloadable_documents_8_downloadable_document)		6999
Document (downloadable_documents_9_downloadable_document)		7000
Document (downloadable_documents_10_downloadable_document)		7001
Document (downloadable_documents_11_downloadable_document)		7002

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

Titre de l'avis :

**Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique en Région Grand-Est**

Date de modification : 31 Mai 2024, 10:56:24 - rev #6839

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Montant minimum redevance aap/msi (minimum_royalty_amount_aap_msi)	<p>Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voie Navigables de France et de son domaine privé actuel à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. Le montant de la redevance s'établira comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 300 euros</li><li>• 500 euros</li></ul> <p>Un pourcentage de 2% sur le chiffre d'affaires de l'année N-1 sera demandé.</p>	<p>Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voie Navigables de France et de son domaine privé actuel à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. Le montant de la redevance s'établira comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 300 euros/borne/an si l'emplacement n'est pas équipé de ponton ou d'aire(s) de stationnement privée(s) terrestre(s)</li><li>• 500 euros/borne/an si l'emplacement est équipés de ponton ou d'aire(s) stationnement privée(s) terrestre(s)</li></ul> <p>Un pourcentage de 2% sur le chiffre d'affaires de l'année N-1 sera demandé. cette part variable de la redevance ne sera applicable que si le montant du chiffre d'affaires annuel hors taxe excède le montant résultant de la multiplication du nombre de bornes de recharge implantées sur l'année considérée par le montant forfaitaire de 200€.</p>

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

### Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique en Région Grand-Est

Date de modification : 31 Mai 2024, 10:52:01 - rev #6838

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Composition de l'emplacement (sites_repeater_0_site_locations_repeater_0_location_description_ms)	Canal de la Marne au Rhin branche Est : 10 bornes existantes. Il s'agit sur cet itinéraire de compléter le réseau de 2 bornes	Canal de la Marne au Rhin branche Est : 10 bornes existantes. Il s'agit sur cet itinéraire de compléter le réseau de 2 bornes Meuse, Moselle, Canal de la Sarre : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_0_site_locations_repeater)	2	1

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

### Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique en Région Grand-Est

Date de modification : 31 Mai 2024, 10:50:14 - rev #6837

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Composition de l'emplacement (sites_repeater_0_site_locations_repeater_0_location_description_ms)	Canal de la Marne au Rhin branche Est : 10 bornes existantes. Il s'agit sur cet itinéraire de compléter le réseau de 2 bornes Meuse, Moselle, Canal de la Sarre : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.	Canal de la Marne au Rhin branche Est : 10 bornes existantes. Il s'agit sur cet itinéraire de compléter le réseau de 2 bornes
Emplacements du site (sites_repeater_0_site_locations_repeater)	1	2
Composition de l'emplacement (sites_repeater_0_site_locations_repeater_1_location_description_ms)		Canal de la Marne au Rhin branche Est : 10 bornes existantes. Il s'agit sur cet itinéraire de compléter le réseau de 2 bornes Meuse, Moselle, Canal de la Sarre : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

**Titre de l'avis :**

**Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique en Région Grand-Est**

Date de modification : 31 Mai 2024, 10:48:34 - rev #6835

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Date de publication (publish_date)		20240605

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

**Titre de l'avis :**

**Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique en Région Grand-Est**

Date de modification : 31 Mai 2024, 10:46:51 - rev #6834

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Date limite de réception des propositions (expiration_date)		20240712

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

### Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique en Région Grand-Est

Date de modification : 31 Mai 2024, 10:45:46 - rev #6833

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Référence de l'avis (reference_avis)	2024-VNFNE/S/SIEGE/DDEV-AAP-322	2024-VNFNE/SIEGE/DDEV/S-AAP-322
Titre du site (sites_repeater_0_site_title)		Canaux à forte navigation
Composition de l'emplacement (sites_repeater_0_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal de la Marne au Rhin branche Est : 10 bornes existantes. Il s'agit sur cet itinéraire de compléter le réseau de 2 bornes Meuse, Moselle, Canal de la Sarre : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Titre du site (sites_repeater_1_site_title)		Canaux à potentiel de développement
Composition de l'emplacement (sites_repeater_1_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal des Ardennes, Canal du Rhône au Rhin branche Sud, Rhin, Canal des Vosges : Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Sites (sites_repeater)	2	3
Titre du site (sites_repeater_2_site_title)		Canaux de transit
Composition de l'emplacement (sites_repeater_2_site_locations_repeater_0_location_description_ms)		Canal de la Meuse, Canal de la Marne au Rhin branche Ouest, Canal entre Champagne et Bourgogne Ces itinéraires ne sont pas équipés. L'offre est à constituer.
Emplacements du site (sites_repeater_2_site_locations_repeater)		1

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

**Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique en Région Grand-Est**

Date de modification : 31 Mai 2024, 10:07:33 - rev #6830

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Référence de l'avis (reference_avis)	2024-VNFNE/S-AAP-322	2024-VNFNE/S/SIEGE/DDEV-AAP-322
Destinataire des documents de candidature (destinataire_des_documents_de_candidature)		SIEGE/DDEV:valorisation-dpf@vnf.fr
Destinataire des questions (destinataire_des_questions)		SIEGE/DDEV:valorisation-dpf@vnf.fr
Pièces à télécharger (downloadable_documents)		1

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

**Titre de l'avis :**

**Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique en Région Grand-Est**

Date de modification : 23 Mai 2024, 09:58:50 - rev #6581

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Titre de l'avis (post_title)	Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique pour les bateaux en Région Grand-Est	Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique en Région Grand-Est

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

**Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique pour les bateaux en Région Grand-Est**

Date de modification : 23 Mai 2024, 09:57:26 - rev #6580

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Titre de l'avis (post_title)	Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique pour les bateaux en Région Grand-Est	Appels à projets pour le développement de bornes de recharges électrique pour les bateaux en Région Grand-Est

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

Titre de l'avis :

**Appels à projets pour le développement de bornes de bornes de recharges électrique pour les bateaux en Région Grand-Est**

Date de modification : 23 Mai 2024, 09:15:08 - rev #6579

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Montant minimum redevance aap/msi (minimum_royalty_amount_aap_msi)	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voie Navigables de France et de son domaine privé actuel à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voie Navigables de France et de son domaine privé actuel à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. Le montant de la redevance s'établira comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>• 300 euros</li><li>• 500 euros</li></ul> Un pourcentage de 2% sur le chiffre d'affaires de l'année N-1 sera demandé.

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

Titre de l'avis :

### Appels à projets pour le développement de bornes de bornes de recharges électrique pour les bateaux en Région Grand-Est

Date de modification : 23 Mai 2024, 09:05:24 - rev #6578

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Critères de sélection (criteres_de_selection_aap)	<p>Les porteurs de projet seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous et visant à vérifier que ces derniers disposent des capacités techniques et financières leur permettant de réaliser les projets intéressés. Les critères de sélection des porteurs de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compétences et expériences</b> significatives dans le domaine des infrastructures de recharges électriques (50 points)</li> <li>• <b>Moyens financiers</b> permettant de réaliser les investissements nécessaires à la réalisation du projet (50 points)</li> </ul> <p>Les porteurs de projet ayant obtenu une note supérieure ou égale à 65/100 points seront retenus pour la phase de sélection des projets. Les projets présentés par les porteurs de projet retenus au terme de l'étape 1, seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Apport du projet pour la voie d'eau</b> (60 points) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Niveau de maillage de l'ensemble du réseau fluvial mis à disposition dans le cadre de l'AAP (Nombre de bornes déployé sur chacune des zones)</li> <li>○ Planning de déploiement du réseau de bornes de recharge électrique dans son intégralité et rapidité à déployer l'ensemble du réseau</li> <li>○ Intégration des bornes existantes</li> </ul> </li> <li>• <b>Qualité technique des équipements installés sur le domaine public</b> (40 points) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Puissance et vitesse de recharge</li> <li>○ Standardisation des prises et adaptation aux spécificités régionales (usagers de la voie d'eau français et européens)</li> <li>○ Adaptabilité des équipements aux évolutions futures (bateaux électriques, hybrides)</li> <li>○ Facilité d'accès, d'utilisation et de paiement pour les usagers de la voie d'eau</li> </ul> </li> </ul> <p>Interopérabilité des équipements, en particulier avec les applications Borne &amp; Eau de VNF (protocole OCPP).</p>	<p>Les porteurs de projet seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous et visant à vérifier que ces derniers disposent des capacités techniques et financières leur permettant de réaliser les projets intéressés. Les critères de sélection des porteurs de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compétences et expériences</b> significatives dans le domaine des infrastructures de recharges électriques (50 points)</li> <li>• <b>Moyens financiers</b> permettant de réaliser les investissements nécessaires à la réalisation du projet (50 points)</li> </ul> <p>Les porteurs de projet ayant obtenu une note supérieure ou égale à 65/100 points seront retenus pour la phase de sélection des projets. Les projets présentés par les porteurs de projet retenus au terme de l'étape 1, seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Apport du projet pour la voie d'eau</b> (60 points) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Niveau de maillage de l'ensemble du réseau fluvial mis à disposition dans le cadre de l'AAP (Nombre de bornes déployé sur chacune des zones)</li> <li>○ Planning de déploiement du réseau de bornes de recharge électrique dans son intégralité et rapidité à déployer l'ensemble du réseau</li> <li>○ Intégration des bornes existantes</li> </ul> </li> <li>• <b>Qualité technique des équipements installés sur le domaine public</b> (40 points) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Puissance et vitesse de recharge</li> <li>○ Standardisation des prises et adaptation aux spécificités régionales (usagers de la voie d'eau français et européens)</li> <li>○ Adaptabilité des équipements aux évolutions futures (bateaux électriques, hybrides)</li> <li>○ Facilité d'accès, d'utilisation et de paiement pour les usagers de la voie d'eau</li> </ul> </li> </ul>

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

**Appels à projets pour le développement de bornes de bornes de recharges électrique pour les bateaux en Région Grand-Est**

Date de modification : 23 Mai 2024, 08:56:30 - rev #6577

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
En bref (en_bref)	Par le présent appel à projet (AAP), VNF souhaite bénéficier d'initiatives privées pour concourir à l'équipement des itinéraires fluviaux du bassin Grand Est par un réseau de bornes de recharge électriques dans un objectif de promotion du tourisme fluvial et de soutien à la transition énergétique du transport fluvial.	Par le présent appel à projet, VNF souhaite bénéficier d'initiatives privées pour concourir à l'équipement des itinéraires fluviaux du bassin Grand Est par un réseau de bornes de recharge électriques dans un objectif de promotion du tourisme fluvial et de soutien à la transition énergétique du transport fluvial.

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

**Appels à projets pour le développement de bornes de bornes de recharges électrique pour les bateaux en Région Grand-Est**

Date de modification : 23 Mai 2024, 08:55:45 - rev #6576

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Type de procédure (Type d'Avis) (type_avis)		11
Référence de l'avis (reference_avis)	2024-VNFNE/S-undefined-322	2024-VNFNE/S-AAP-322
Durée du titre d'occupation (occupation_duration)		A définir en fonction de l'amortissement des investissements à réaliser
Type d'autorisation délivrée (auth_type)		60
Montant minimum redevance aap/msi (minimum_royalty_amount_aap_msi)		Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voie Navigables de France et de son domaine privé actuel à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Critères de sélection (criteres_de_selection_aap)		<p>Les porteurs de projet seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous et visant à vérifier que ces derniers disposent des capacités techniques et financières leur permettant de réaliser les projets intéressés. Les critères de sélection des porteurs de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compétences et expériences</b> significatives dans le domaine des infrastructures de recharges électriques (50 points)</li> <li>• <b>Moyens financiers</b> permettant de réaliser les investissements nécessaires à la réalisation du projet (50 points)</li> </ul> <p>Les porteurs de projet ayant obtenu une note supérieure ou égale à 65/100 points seront retenus pour la phase de sélection des projets. Les projets présentés par les porteurs de projet retenus au terme de l'étape 1, seront sélectionnés sur la base des critères figurant ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Apport du projet pour la voie d'eau</b> (60 points) <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Niveau de maillage de l'ensemble du réseau fluvial mis à disposition dans le cadre de l'AAP (Nombre de bornes déployé sur chacune des zones)</li> <li>◦ Planning de déploiement du réseau de bornes de recharge électrique dans son intégralité et rapidité à déployer l'ensemble du réseau</li> <li>◦ Intégration des bornes existantes</li> </ul> </li> <li>• <b>Qualité technique des équipements installés sur le domaine public</b> (40 points) <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Puissance et vitesse de recharge</li> <li>◦ Standardisation des prises et adaptation aux spécificités régionales (usagers de la voie d'eau français et européens)</li> <li>◦ Adaptabilité des équipements aux évolutions futures (bateaux électriques, hybrides)</li> <li>◦ Facilité d'accès, d'utilisation et de paiement pour les usagers de la voie d'eau</li> </ul> </li> </ul> <p>Interopérabilité des équipements, en particulier avec les applications Borne &amp; Eau de VNF (protocole OCPP).</p>

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Pièces à fournir (documents_required)		<p>Les pièces à fournir par les porteurs de projet dans le cadre du dossier de présentation du porteur de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de présentation du porteur de projet (Annexe 4) complété et signé,</li> <li>• Un document/brochure de présentation de l'opérateur économique, décrivant son histoire et son domaine d'activité</li> <li>• Un document décrivant les moyens humains et matériels dont dispose l'opérateur économique,</li> <li>• Un document décrivant les réalisations et références de l'opérateur économique,</li> <li>• Un document de présentation sommaire de la proposition de l'opérateur économique,</li> <li>• Un extrait Kbis de moins de 3 mois pour les entreprises, une pièce d'identité pour un particulier ou les statuts pour une association,</li> <li>• Par les seuls candidats inscrits au RCS : Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales</li> <li>• Les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices pour une entreprise, le dernier avis d'imposition pour un particulier, les comptes des 3 dernières années pour une association.</li> </ul> <p>Les pièces à fournir par les porteurs de projet dans le cadre du dossier de présentation du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un document de présentation détaillée de la proposition de l'opérateur économique,</li> <li>• Un plan de déploiement du réseau de bornes électriques de recharge détaillant précisément : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Le nombre et le type de bornes déployées,</li> <li>◦ Les sites d'implantation souhaités,</li> <li>◦ Le calendrier de déploiement (installation et mise en service),</li> </ul> </li> <li>• Un descriptif des caractéristiques techniques des bornes déployées (puissance et vitesse de recharge, types de prises et interopérabilité avec usagers français ou européen, facilité d'utilisation, adaptation aux évolutions technologiques futures...)</li> <li>• Descriptif des modalités de maintenance (durée de vie, descriptif des opérations de maintenance à réaliser, fréquence et nature, etc..) et d'exploitation (interfaces avec les usagers pour la recharge et pour le paiement, des interfaces avec l'application « Bornes et eau » de sorte à ce que les usagers puissent notamment identifier la localisation des sites de recharge),</li> <li>• Descriptif détaillant les modalités d'intégration et de gestion des bornes existantes,</li> <li>• Plan d'affaire/business plan complet du projet, faisant notamment apparaître les montants d'investissement, les charges d'exploitation et de maintenance, les prévisions de recettes etc...</li> <li>• Plan de financement des investissements (autofinancement, emprunts, subventionnement...).</li> </ul>

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

### Appels à projets pour le développement de bornes de bornes de recharges électrique pour les bateaux en Région Grand-Est

Date de modification : 23 Mai 2024, 08:32:46 - rev #6575

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Emplacements multisite ? (emplacement_multi-site)		1
Emplacements non définis (emplacement_multi-site_non-defini)		1
Statut de l'avis (avis_status)		draft
Référence de l'avis (reference_avis)		2024-VNFNE/S-undefined-322
Incrément ref (reference_increment)		322
Image (main_image_main_image)		6572
(main_image_image_position)		middle-center
En bref (en_bref)		Par le présent appel à projet (AAP), VNF souhaite bénéficier d'initiatives privées pour concourir à l'équipement des itinéraires fluviaux du bassin Grand Est par un réseau de bornes de recharge électriques dans un objectif de promotion du tourisme fluvial et de soutien à la transition énergétique du transport fluvial.
Objet de l'occupation (Type d'activité) (occupation_purpose)		25
Activité(s) pouvant être exercée(s) (available_activities)		Installation et exploitation d'un réseaux de bornes de recharge électriques
Emplacements du site (sites_repeater_0_site_locations_repeater)		1
Emplacements du site (sites_repeater_1_site_locations_repeater)		1
Sites (sites_repeater)		2
libellé (bouton_candidature_libelle_candidature)		Je dépose ma candidature
url (bouton_candidature_url_candidature)		/candidature/
libelle bouton google maps (libelle_bouton_google_maps)		Vue satellite sur Google Maps
libellé (bouton_question_libelle_question)		J'ai une question sur cette annonce
url (bouton_question_url_question)		/poser-une-question-sur-cet-avis/
Mise en avant (featured_avis)		0

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Demande de mise en avant (demande_de_mise_en_avant)		0

# VNF - Domaine Public Fluvial

## Historique des modifications de l'avis #6571

### Titre de l'avis :

**Appels à projets pour le développement de bornes de bornes de recharges électrique pour les bateaux en Région Grand-Est**

Date de modification : 23 Mai 2024, 08:32:46 - rev #6573

Auteur : Juliette Van der Bruggen

Champ	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Emplacements multisite ? (emplacement_multi-site)		1
Emplacements non définis (emplacement_multi-site_non-defini)		1
Titre de l'avis (post_title)		Appels à projets pour le développement de bornes de bornes de recharges électrique pour les bateaux en Région Grand-Est